

**ARRETE DU MAIRE****N° 145-2022**

**Portant réglementation temporaire de circulation
Montée des Soeurs, en agglomération.**

Le Maire de la commune de SOUCIEU EN JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 17 novembre 2022 de Monsieur Christophe TRUC, représentant l'entreprise Ageron Bissuel domiciliée 26 chemin de Cachenoix – 69340 FRANCHEVILLE, d'effectuer des travaux de branchement électrique pour le compte du SYDER, à l'intersection de la Montée des Soeurs et de la Traverse des Terreaux,

Vu l'état des lieux,

Vu l'arrêté de voirie 22-173 délivré par le service permission de voirie de la COPAMO en date du 02/08/2022,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La Montée des Soeurs sera fermée à la circulation pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit à hauteur du chantier.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable durant 2 jours à partir du 30 novembre 2022 (1 jour de travaux dans la période). **Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.**

ARTICLE 3 : L'entreprise Ageron Bissuel est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, M. Christophe TRUC, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

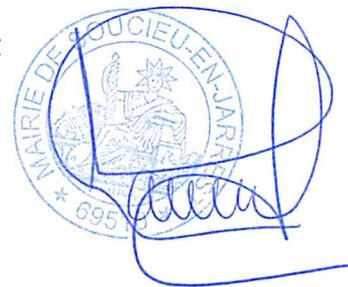
ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à M. Christophe TRUC

Fait à Soucieu en Jarrest, le

**Le Maire,
Arnaud SAVOIE**

23 NOV. 2022



Affiché le : 23 NOV. 2022